LOI PACTE : IMPACTS SUR L'ÉPARGNE RETRAITE ET SALARIALE

Actualités

1 HEURE, 18/09, DE 10H À 11H

DDA

CODE : AJC03C

Objectifs de la formation

- Comprendre les enjeux et le contexte des réformes en cours
- Cerner les conséquences de ces réformes sur les produits d'épargne salariale et retraite

Animée par

- ERNST Pascale
  Avocat à la Cour,

Public concernés

- courtiers, agents généraux, mandataires, responsables et chargés de clientèle au sein des organismes d'assurance, souscripteurs et rédacteurs, gestionnaires de contrats d'assurance

Dates

- Paris
  18/09/2019, de 10h à 11h

Critères d'admission

- Pour participer à ces formations, inscription obligatoire aux Journées du courtage : www.lesjourneesducourtage.com

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

Décrypter la Loi Pacte (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) et ses impacts sur l'épargne salariale et retraite

Ce que dit la loi

Où en sommes nous sur les textes d'application ?

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Tarif général _____ 49,00 €HT